



DECISION N° 083--- /MBPE/DGD du 12 JUIL 2023

**PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION DU COMITE DE  
PILOTAGE DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE DE LA DIRECTION  
GENERALE DES DOUANES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2022-975 du 23 novembre 2022 portant Code des Douanes ;
- Vu** la loi n°2013-866 du 23 décembre 2013 relative à la normalisation et à la promotion de la qualité ;
- Vu** le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-301 du 04 mai 2022 portant attribution des membres du gouvernement ;
- Vu** le décret n°2020-83 du 15 janvier 2020 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu** le décret n°2021-977 du 28 décembre 2021 portant promotion du Général DA Pierre Alphonse au grade d'Inspecteur Général des Douanes ;
- Vu** l'arrêté n°360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu** la circulaire n°2109 /MBPE/DGD du 29 juillet 2020 modifiant des dispositions de la circulaire n°1888 du 28 décembre 2017 ;
- Vu** la circulaire n°1888 /SEPMBPE/DGD du 28 décembre 2017 portant organisation de la Direction Générale des Douanes ;

**Considérant** les nécessités du service ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes un **Comité de pilotage** du Système de Management Qualité en vue de la certification globale à la Norme ISO 9001 v 2015.

**Article 2 :** Le Comité de pilotage est l'organe de gouvernance du Système de Management Qualité (SMQ) de la Direction Générale des Douanes.

A ce titre, Il est chargé de :

- Coordonner la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'analyse des données et l'amélioration des performances du SMQ en relation avec l'ensemble des services contributeurs ;
- Déployer la vision, le Plan Stratégique de Modernisation (PSM), la Politique Qualité et les orientations de la Direction Générale sur l'ensemble des processus du SMQ ;
- Coordonner l'application des Engagements de Service de la Direction Générale sur les processus ;
- Coordonner la planification, la mise en œuvre, la surveillance, l'analyse des données relatives à la maîtrise des risques et au contrôle interne des processus du SMQ ;
- Coordonner le suivi-évaluation du Système de Management Intégré Qualité - Contrôle Interne sur les processus en relation avec les services contributeurs.

**Article 4 :** Le Comité de pilotage du SMQ de la DGD est composé comme suit :

- Le Directeur Général des Douanes ;
- Les Directeurs Généraux Adjointes des Douanes ;
- Les Pilotes des processus conformément à la cartographie des processus de la DGD ;
- Les Directions Centraux, Régionaux et les Commandants d'Unité (GIRA, UMIR) contributeurs aux processus, en qualité de Copilotes.

**Article 5 :** Les membres du Comité de Pilotage rendent compte de la performance de leurs processus respectifs au Comité de Direction.

**Article 6 :** La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- MBPE/CAB
- DGD
- DGA
- IGD
- Tous les Services DGD

Le Directeur Général des Douanes



Le Directeur Général des Douanes  
Général Pierre A.  
Officier de l'Ordre National